

Éthique et territoires

Geneviève Brisson, Bernard Gagnon et Nathalie Lewis*

Parfois nommé, souvent éludé, le concept de territoire est au centre des sciences sociales. Au-delà de la géographie, il est également objet politique, social, symbolique, scientifique, économique (Moine, 2006). Malgré des tensions sur sa conceptualisation (Moine, 2006; Vanier, 2009), force est de reconnaître depuis l'École de Chicago (Elden, 2013) que le territoire ne se réduit pas à de simples découpages ou à la mise en espace d'activités. Production sociale, il témoigne plutôt de pratiques, de représentations, de régulations *situées*, quoique dans des limites encore souvent imprécises (Brunet, 1992; Harvey, 2006). Il délimite les appartenances collectives et les systèmes symboliques (Raffestin, 1986; Storey, 2001), mobilise des acteurs sociaux en favorisant leur regroupement (Castells, 2001), de même qu'il marque les relations d'ordres variés (politiques, symboliques, économiques) entre les êtres humains et les autres composantes du territoire, son environnement (voir par ex. Di Méo, 1998). Sa polysémie répond sans doute à la complexité des phénomènes sociaux et fait du territoire un outil analytique puissant pour les étudier (Moine, 2006).

* **Geneviève Brisson** est professeure au département Sociétés, Territoires et Développement (DSTD) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Ses travaux interrogent les risques et les impacts sociaux liés à des changements environnementaux. Elle s'intéresse particulièrement aux représentations sociales, à la gestion du risque et aux relations entre les citoyens, les experts et les décideurs.

Bernard Gagnon est professeur en éthique au département des lettres et humanités de l'UQAR. Ses travaux s'intéressent aux enjeux de la diversité et de l'identité collective dans les sociétés démocratiques contemporaines. Il vient de publier avec Daniel Proulx et Samia Amor, *Expliquer, comprendre et débattre autour du religieux. Neutralité ou engagement?* aux Presses de l'Université Laval.

Nathalie Lewis est sociologue de l'environnement et professeure au DSTD de l'UQAR. Elle axe ses travaux sur les aspects sociaux et politiques liés aux ressources naturelles, et au «gouvernement» de la nature. Avec son collègue Didier Busca, elle a dirigé *Penser le gouvernement des ressources naturelles* aux Presses de l'Université Laval.

Mais le territoire a-t-il une dimension éthique? Existe-t-il des vertus particulières au territoire qui caractérisent la manière dont des agents humains conçoivent les normes et les valeurs et agissent en relation à elles?

Il va de soi que le territoire intervient dans de nombreuses réflexions éthiques; par exemple, au sujet des injustices sociales qui s'expriment dans les répartitions inégales des ressources ou des services publics entre des zones favorisées et défavorisées (Bret, 2015; Soja, 2009). Le territoire joue également un rôle central dans la formation des identités collectives et peut être le lieu de représentations symboliques et de valeurs sacralisées : la mythologie de la frontière aux États-Unis, le Grand Nord canadien, les steppes sibériennes. De même, le territoire, en tant que lieu physique, peut se transformer en lieu de privilèges ou de handicap selon ce qu'il admet ou interdit comme comportements et selon son accessibilité aux personnes marginalisées (Cattan et Leroy, 2010; Pogge, 2002). Plus récemment, le territoire, ramené à sa dimension spatiale, a également été abordé sous l'angle de la sécurité, *safe space*, comme lieu idéalisé dans lequel chacun devrait pouvoir exprimer ce qu'il est, à l'abri des préjugés qu'ils soient volontaires ou le produit non intentionnel des institutions et des pratiques (voir le texte de Pascale Smorag dans ce numéro).

Il y a donc une pertinence à lier éthique et territoire dans la mesure où les théories qui animent la première — conséquentialisme, déontologisme, éthique des vertus, etc. — trouvent dans le territoire des enjeux éthiques. L'éthique a d'ailleurs pénétré avec force les champs de la géographie et des études territoriales, comme réflexion normative sur les divers agencements territoriaux, donnant lieu à de nombreuses recherches originales : les luttes portant sur la répartition des lieux de cultes et la cartographie morale des territoires (Dejean, 2010), l'aménagement des transports urbains en lien avec la théorie des capacités (Caubel, 2012; Sen, 2009), le thème des déserts alimentaires ou encore celui des potagers urbains et leur contribution à la vie bonne (Morgan, 2010).

Si on inverse la question, celle de l'influence du territoire sur l'éthique où dans le champ éthique, les réponses sont toutefois moins claires. Bien sûr, on peut établir des répartitions géographiques des écoles de pensée (l'utilitarisme anglo-saxon, la

philosophie continentale, le pragmatisme américain) et des normes dominantes (la pensée occidentale) . Mais dans la mesure où les concepts, les normes et les valeurs qui alimentent les réflexions et les jugements éthiques sont abstraits, loin des considérations empiriques, le territoire pourra au mieux être considéré comme un enjeu éthique, mais non comme un *concept* éthique qui, à l’instar des concepts de valeur et de norme, s’inscrirait dans un assemblage théorique ou normatif établi et reconnu.

Notre objectif dans ce numéro est d’interroger le potentiel heuristique de la relation ou de la dialectique entre éthique et territoire au-delà des frontières disciplinaires. D’une part, l’orientation éthique des travaux sur le territoire en sciences sociales va de pair, selon nous, avec une remise en question plus profonde sur la signification et la place de l’être humain. Dans un contexte de crise des grandes idéologies, de rejet critique du positivisme et de réalités sociales qui sous plusieurs points échappent à l’idéal d’un agir rationnel, rassurant et contrôlant, les sciences sociales, du moins certaines d’entre elles, ont besoin d’assise pour penser de manière critique notre monde. Or, le territoire caractérise notre empreinte physique sur le monde tout en étant le marqueur de plusieurs des drames humains actuels : la Méditerranée comme tombeau de la migration et de l’espoir, les feux destructeurs en Amazonie et en Australie, les guerres territoriales au Moyen-Orient. À ce titre, il expose à la fois nos responsabilités collectives devant ces catastrophes, mais également nos inaptitudes devant l’ampleur de celles-ci et les réflexes de repli sur soi dans des territoires que l’on voudrait hermétiques et sécuritaires.

D’autre part, les réflexions éthiques n’échappent pas à ces remises en question et au besoin de repenser l’ancrage physique ou territorial des normes et des valeurs. Plusieurs approches actuelles – l’éthique du *care*, les approches de la vulnérabilité (Tronto, 2009; Fineman, 2008) – remettent en cause le concept des théories traditionnelles d’un agent humain, libre, autonome et rationnel avec une conception de l’être humain comme un agent interdépendant, vulnérable et qui a besoin des autres et des institutions sociales pour mener une vie libre et épanouie. Cette réflexion interpelle les sciences sociales, la sociologie, l’anthropologie, au sujet des conditions de l’existence humaine et

appelle une éthique plus ancrée dans la réalité des vécus humains. Tenir compte du contexte de nos existences et de nos propres limitations anthropologiques est peut-être une nouvelle manière, plus humble et plus responsable, d'aborder les questions contemporaines.

Dans ces questionnements, le territoire est le lieu d'interrogation sur la signification de notre présence humaine, alors que l'éthique se cherche de nouveaux ancrages pour échapper à l'utopie de l'agent autonome. Nous sommes d'avis que la relation entre éthique et territoire offre la possibilité d'offrir à l'éthique les conditions socio-anthropologiques de son renouvellement et, au territoire, une orientation prescriptive et non seulement descriptive. La réflexion éthique sur le territoire, si elle se ne veut pas stérile, doit être au fait des changements au cœur même des approches éthiques, alors que les réflexions ontologiques sur l'agent humain ont tout à gagner à penser l'une des conditions irréductibles de nos existences collectives : l'ancrage territorial.

PRÉSENTATION DES TEXTES

À ce jour, et ce numéro en est une démonstration, les réflexions sur les rapports entre éthique et territoire sont surtout venues de travaux dans les sciences sociales (aménagement urbain, études territoriales, géographie) qui ont intégré les notions de normes et de valeurs dans leurs recherches sur les territoires. Ces travaux ont mis de l'avant cinq considérations principales. Le territoire comme : i) lieu de valeurs et de normes qui échappe à toute neutralité axiologique; ii) rapport de domination et d'exclusion; iii) transmetteur d'inégalités spatiales; iv) lieu de solidarité et d'inclusion citoyenne; v) marqueur de la qualité de vie. Par ailleurs, les concepts d'ontologie, d'interdépendance, d'identité et de justice qui occupent une large place dans les réflexions éthiques contemporaines ont trouvé dans le territoire, ou les territoires, des contextualisations qui ont permis de revoir leur signification.

L'enjeu de la recomposition identitaire est l'un des thèmes porteurs de ce numéro. Dans le cas de déplacements de population, le territoire d'accueil devient un lieu central pour établir l'ancrage physique, reconstruire un sentiment d'attache et rétablir des liens de référence entre « nous » et les « autres ». Ces expériences collectives, qui sont vues ici à travers la communauté migrante

haïtienne dans le quartier *Little Haïti* de Miami, dans le texte de **Pascale Smorag**, et par le vécu des migrants clandestins algériens dans le quartier Barbès à Paris, dans le texte de **Rim Otmani**, offrent plusieurs similitudes, même si les vécus demeurent singuliers. Dans les deux cas, il est question d'être soi, en retrouvant ou en recréant des repères identitaires, et le territoire joue comme vecteur de protection. L'appropriation territoriale ou l'ancrage physique dans l'espace est, sous cet angle, une condition pour la formation d'une conscience de soi sans laquelle ces individus seraient condamnés à l'errance. Dans le cas de *Little Haïti*, analysé sous le thème de *self space*, l'enclave, comme le précise Smorag dans son article, devient un espace protecteur à partir duquel « les expatriés ou migrants haïtiens peuvent exprimer les différences identitaires et des revendications à l'abri des discriminations et des préjugés ». La protection prend un autre sens dans le cas de la migration clandestine, puisque l'anonymat, plus que l'affirmation, est un but recherché; mais, là encore, la coprésence, dans l'illégalité, permet aux individus de se doter d'une identité avec d'autres et de développer un « entre soi communautaire », c'est-à-dire un lien d'affectivité entre les membres du groupe et l'espace en tant qu'entité. Pour ces individus sans existence juridique sur le territoire national, l'espace physique du quartier devient un point d'identification où la présence physique avec d'autres permet au sujet migrant de se reconstruire.

En contexte de mondialisation et de déterritorialisation, le territoire peut devenir un lieu de résilience collective et d'inscription de valeurs. C'est ce que veut illustrer **Rosalie Rainville** dans son texte sur la culture du terroir. La mondialisation aurait des effets déstabilisants sur les imaginaires collectifs fortement ancrés dans des lieux physiques, d'où la nécessité pour certains collectifs de revaloriser un ensemble de valeurs universelles – autonomie, solidarité, entraide, convivialité – mais dans des espaces territoriaux délimités dans lesquels les populations peuvent prétendre avoir un certain rôle d'intervention. Le texte de Rainville montre que cette manière d'être plus solidaire doit se traduire dans des expériences concrètes fortement attachées à la terre, dans de nouvelles manières de produire à partir des ressources du territoire et d'habiter celui-ci. L'auteure parle d'une alternative de civilisation – en référence à celle imposée par la mondialisation – dans laquelle les diverses

composantes du territoire, tant humaines que physiques, se conjuguent dans de nouvelles manières d'existence; mode vie territorialisé qui cherche à réhabiliter un projet de vivre ensemble et qui permet des formes de résistance contre la logique de la rentabilité à tout prix. Le territoire devient ainsi le lieu d'une lutte entre des manières incompatibles de vivre. Entre le principe extractiviste d'exploitation des ressources et celui « terroir-iste » (expression de l'auteure), il n'y a pas de commune mesure et l'un et l'autre peuvent difficilement cohabiter dans la mesure où il ne s'agit pas uniquement de deux modèles économiques, mais de deux visions et appropriations incompatibles des territoires. L'éthique, à ce titre, se définit au pluriel, selon que les normes renvoient au terroir (au local) ou à la sphère mondialisée (au global). L'enseignement du texte de Rainville est que ces normes, tout comme les valeurs universelles, ne peuvent pas échapper à un processus de territorialisation sans perdre de leur emprise sur les populations. La portée des normes et des valeurs s'inscrit dans un processus par lequel les individus s'approprient collectivement leur territoire, imprègnent celui-ci de manières de l'habiter, lui donnent une signification singulière portée par une mémoire historique, des représentations et des symboles propres aux groupes. L'éthique a une inscription sociale et culturelle et ne peut prendre assise dans une mondialisation déterritorialisée.

Dans leur article sur les politiques françaises d'aménagement des territoires urbains, **Philippe Genestier** et **Claudine Jacquenod-Desforges** étudient les critères éthiques et moraux appliqués aux conditions spatiales. Ils interrogent à leur tour les relations entre les valeurs universelles à l'œuvre dans les politiques publiques territorialisées, et qui peuvent servir d'alibi aux acteurs et promoteurs de la ville, et le vécu spatial des populations habitant un territoire donné. Les valeurs et normes ont cette faculté d'animer et parfois d'enflammer les discours des acteurs et d'offrir une légitimité à leurs actions, mais elles se trouvent parfois désincarnées par rapport à la réalité spatiale sur laquelle elles prétendent agir. L'éthique de la conviction qui anime les acteurs des politiques publiques de réaménagement urbain contribue, derrière le voile de ses valeurs humanistes, à renforcer la confusion entre les prémisses du discours – cohésion sociale, mode de vie, valeur esthétique, idéal d'harmonie sociale – et les

résultats – la réduction du nombre de logements sociaux – qui aggravent la crise du logement. Ces discours, portés par une vision téléologique de l'action publique, « éludent la plausibilité du réel au nom de la mixité sociale dans l'habitat et du droit à la ville » qui, à gauche comme à droite, sert à légitimer un discours bienveillant. Peut-être alors, de proposer Genestier et Jacquenod-Desforges, faut-il partir d'une autre base, soit une éthique de la responsabilité, pour aborder ces enjeux et éviter la confusion entre le social et le spatial contenue dans les politiques d'aménagement. Une approche plus pragmatique et moins axiologique permettrait d'adapter les politiques publiques aux populations démunies qui en sont les destinataires. En arrière-plan de leur discussion, Genestier et Jacquenod-Desforges reprennent ainsi l'opposition wébérienne entre éthique de la conviction et éthique de responsabilité en faisant de cette dernière la seule véritablement adaptée aux enjeux territoriaux; la première étant trop désincarnée ou trop aveuglante pour rendre compte des enjeux éthiques des réalités spatiales où les normes et valeurs qui devraient guider l'action ne devraient être issues que du contexte dans lequel ces enjeux prennent forme. Le territoire n'est pas neutre axiologiquement et la première responsabilité éthique est sans doute celle de départager les procédés discursifs qui donnent une légitimité aux décideurs publics et les réalités territoriales au plus près des populations concernées.

Le texte de **Fabrice Herrera, Jacques Quintin et Philippe Conus** prolonge les discussions précédentes, mais sous un angle plus local, celui du territoire discontinu que représente l'hôpital psychiatrique. L'on y retrouve à la fois l'idée d'un espace clos, fermé, protégé, qui offre, pour temps, un refuge pour la reconstruction de soi; mais également l'idée d'un espace commun, entre patients et personnels, qui offre un espace d'« horizontalisation » (aplanissement de soi), opposé à l'espace vertical de la société du dehors (affirmation de soi). Ainsi, derrière l'image négative de l'hôpital psychiatrique, portée par les préjugés sociaux, se dégage un espace physique, terre de refuge, qui permet de prendre du temps « pour penser sa douleur existentielle » et pour progressivement, avec l'aide de l'équipe hospitalière, réapprendre à raconter son histoire et se doter d'un récit de signification. Le territoire (le lieu hospitalier) agit ici comme une caisse de résonance ou comme un lieu de rencontre qui permet l'interaction

entre des inconnus et l'entrecroisement des idées et des histoires dans le but d'une reconstruction identitaire. **Herrera, Quintin et Conus** ouvrent ainsi l'enjeu du territoire habité et de la place que nous y occupons.

Conclusion

Dans le champ de l'éthique, on peut dégager quelques réflexions de ces intrusions sur des territoires recomposés. Premièrement, le rôle central de l'ancrage spatial dans la formation des identités et les politiques de la reconnaissance. Même si les thèmes de l'hybridité, de l'hétérogénéité et de la mobilité, avancés par les théories postcoloniales, sont utiles pour décrire les réalités de ces populations partagées entre la terre des origines et la terre d'accueil, celles-ci ressentent un besoin de reconstruction identitaire qui peut difficilement se faire sans ancrage physique, d'où le besoin de se sentir chez soi dans une enclave ethnique; besoin d'appropriation du territoire dans une logique fermée. C'est une entreprise de survie.

Deuxièmement, le territoire est aussi un lieu de recomposition de valeurs et de normes fortement liées au cadre spatial. «La conscience éthique est ancrée dans la conscience de la limite spatiale» et sociale pour des populations vulnérables (voir le texte de R. Otmani dans ce numéro). Ainsi, l'insertion dans l'espace est nécessaire pour comprendre les codes qui sont source de solidarité et de sentiments partagés d'appartenance. Dans ces contextes, ce qui est juste, ou les références au devoir ou à la responsabilité, est indissociable du contexte territorial à partir duquel se posent les enjeux éthiques.

Troisièmement, le territoire devient non seulement des lieux de référence à soi, mais des lieux de l'expérience de l'autre. L'on pourrait même affirmer que l'espace est un élément incontournable des rapports à soi et à l'autre où ce dernier apparaît comme habitant un autre espace, et avec qui je peux dialoguer à condition d'établir des points de rencontre. Dans le cas de *Little Haiti*, la différence spatiale devient un vecteur de différenciation d'avec les populations afro-américaines. Pour le quartier Barbès, l'invisibilité sociale imposée par les conditions de survie en terre d'accueil a pour effet de transformer un même lieu physique en

plusieurs paliers spatiaux selon son appartenance légale. Non seulement deux individus se différencient selon leur statut juridique, mais également en lien avec leur territoire reconnu, même si, en apparence et vus de l'extérieur, ils vivent dans le même quartier. De fait, ils ne se voient pas en raison d'une frontière invisible, mais opaque.

Références

- BRET, B. (2015). *Pour une géographie du juste. Lire les territoires à la lumière de la philosophie morale de John Rawls*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest.
- BRUNET, R. (2004). *Le développement des territoires. Formes, lois, aménagement*, Paris, Éditions de l'Aube.
- CASTELL, M. (2001)[1996]. *La société en réseaux. L'ère de l'information I*, Paris, Fayard.
- CAUBEL, D. (2012). « Politique de transports et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise », *Annales de la recherche urbaine*, n° 107, p. 36-45.
- CATTAN, N. et S. LEROY (2010). « La ville négociée: les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 54, n° 151, p. 9-24.
- DEJEAN, F. (2010). « Les enseignements de l'«urbanisme multiculturel». Vers une reconnaissance spatiale des cultes minoritaires », *Géographie et éthique*, Vol. 74, [en ligne]. <https://doi.org/10.4000/gc.1764>.
- DI MÉO, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*, Paris, Éditions Nathan.
- ELDEN, S. (2013). *The Birth of Territory*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- FINEMAN, M. A. (2008). « The vulnerable subject : Anchoring in the human condition », *Yale Journal of Law & Feminism*, Vol. 20, n° 1, p. 1-23.
- HARVEY, D. (2006). « Space as a Key Word », dans *Spaces of Global Capitalism. Towards a Theory of Uneven Geographical Development*, Londres, Verso, p. 119-148.
- LEFEBVRE, H. (2000). *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Éditions Économica.
- MOINE, A. (2006). « Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, Vol. 2, n° 35, p. 115-132.
- MORGAN, K. (2010). « Local and Green, Global and Fair: The Ethical Foodscape and the Politics of Care », *Environment and Planning*, Vol. 42, p. 1852-1867.
- POGGE, T. (2002). « Can the Capability Approach Be Justified? », *Philosophical Topics*, vol. 30, no 2, p. 167-228.

- RAFFESTIN, C. (1986). «Écogenèse territoriale et territorialité», dans R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185.
- SEN, A. (2009). *L'idée de Justice*, Paris, Flammarion.
- SOJA, E. W. (2009). «La ville et la justice spatiale», *Justice spatiale/spatial justice*, n° 1, septembre, [en ligne]. <https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2012/12/JSSJ1-1fr3.pdf>.
- STOREY, D. (2001). *Territory. The Claiming of Space*, London, Pearson Education Limited.
- TRONTO, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte.
- VANIER, M. (dir.) (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.